



Urbain Olanguena Owona n'a porté aucune plainte contre d'autres détenus de la prison centrale de Kondengui, c'est en tout cas ce qu'apprend 237actu.com par une note publiée par son avocat.

En effet, plusieurs journaux, dont **Mutations**, ont relayé une information comme quoi certains prisonniers dits de luxe ont porté plainte contre d'autres détenus de la prison de Kondengui, après les mutineries du 22 juillet dernier. **Inoni Ephraïm** ancien Premier ministre, **Urbain Olanguena** ancien ministre de la Santé publique et **Iya Mohammed**, ex- président de la Fédération camerounaise de football (Fecafoot).

La sortie de l'avocat d'**Urbain Olanguena**, Me **Richard Assamba**, fait précisément suite à un article du journal **Mutations** intitulé « **Inoni, Olanguena, Iya L'aloï du talion** ». Me **Richard Assamba** parle donc d'un article « **mensonger** » qui tend à « **manipuler l'opinion** ». Il apporte « **un démenti catégorique quant à l'existence d'une telle plainte** ».

Lire la note y relative



CABINET D'AVOCATS ASSOCIES

CLAUDE RICHARD ASSAMBA

AVOCAT AU BARREAU DU CAMEROUN

BP : 5407 Yaoundé Tél : (237) 222 21 83 05/ 699 60 02 78

Suite à l'article mensonger intitulé « INONI, OLANGUENA, IYA, L'ALOI DU TALION, CES « PRISONNIERS DE LUXE » ONT PORTE PLAINTE CONTRE D'AUTRES DETENUS POUR REBELLION EN GROUPE, TENTATIVE D'EVASION EN COACTION, VOL EN COACTION ET BLESSURES LEGERES » :

Conformément à la Loi N° 90/052 du 19 décembre 1990 sur la liberté de la communication sociale (Section II, Articles 56 et suivants).

Vous voudrez bien publier, sans préjudice d'autres recours ou poursuites judiciaires prévus par la loi, ce droit de réponse dans la forme prévue par la loi sus évoquée.

DROIT DE REPONSE

Le journal « MUTATIONS » du 07 août 2019 paru ce jour titre en page 1 de son quotidien :

« INONI, OLANGUENA, IYA,

L'ALOI DU TALION,

« CES « PRISONNIERS DE LUXE » ONT PORTE PLAINTE CONTRE D'AUTRES DETENUS POUR REBELLION EN GROUPE, TENTATIVE D'EVASION EN COACTION, VOL EN COACTION ET BLESSURES LEGERES ».

Le journal précise en Page 5 je cite : « INONI EPHRAIM, OLANGUENA AWONO, IYA MOHAMED tous « prisonniers de luxe » incarcérés dans le pénitencier de Kondengui trainent en justice 46 autres détenus ».

Relativement à cette information qui est absolument fausse et porteuse d'une manœuvre de manipulation de l'opinion, les Avocats de Monsieur Urbain OLANGUENA AWONO apportent un démenti catégorique quant à l'existence d'une telle plainte.

Ils déplorent le manque de professionnalisme et l'irresponsabilité de certains acteurs de la presse et des réseaux sociaux, emis du mensonge, qui diffusent des contrevérités blessantes à l'égard de certaines personnalités, dont notre client qui vient de risquer la mort au bout d'une détention de douze ans suite à un procès inéquitable et sans fondement.

Claude Richard ASSAMBA

AVOCAT

Cabinet situé rue Konrad Adenauer face maison de la radio
Immeuble SOPPO (GMC), palier de gauche, 3^e étage

